

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE L'AGGLO FOIX-VARILHES  
Mercredi 23 mars 2022 à 18h30

Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2022 les membres composant le conseil de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin.

**PRÉSENTS :**

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraves (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), Philippe Quainon (Cos), Michel Mabillot (Crampagna), Jacques Morell (Dalou), Jean-Paul Alba, Francis Authié, Jérôme Azéma, Thomas Fromentin, André Péchin, Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Régis Lassus (Loubens), Michel Caux (Montgailhard), Francis Laguerre (Prayols), Michel Authié, Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Monique Laye, Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges), Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat), Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban, Patrick Eychenne, Philippe Fabry, Marcel Lopez, Nicole Mouchague (Varilhes), Alban Alozy (Ventenac), Jean-Paul Ferré (Vernajoul), Sylvie Berges, Annie Bouby, Didier Dupuy (Verniolle) Jean-François Spriet (Vira).

René-Bernard Authié (Celles) représenté par sa suppléante Maria Puntil.

**ABSENTS ET REPRESENTÉS :**

Raymond Fis (Coussa) procuration à Alban Alozy  
Paul Hoyer (Ferrières) procuration à Pierre Ville  
Marine Bordes (Foix) procuration à Francis Authié  
Christel Carol (Foix) procuration à Jean-Paul Alba  
Elisabeth Clain (Foix) procuration à Pierre Ville  
Jean-François Gavelle (Foix) procuration à Jean-Paul Alba  
Monique Gonzales (Foix) procuration à Michel Caux  
Agnès Leclerc (Foix) procuration à Marcel Lopez  
Norbert Meler (Foix) procuration à Francis Authié  
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma  
Nathalie Rodriguez (Le Bosc) procuration à Yves Marcerou  
Jean-Claude Serres (L'Herm) procuration à Alain Garnier  
Denis Bélard (Loubières) procuration à Michel Mabillot  
Colette Lagarde-Authié (Malléon) procuration à Annie Bouby  
Sylvie Estrade (Montégut Plantaurel) procuration à Régis Lassus  
Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil) procuration à Anne Vilaplana  
Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Nathalie Maury  
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry

**ABSENTS :**

Michel Peruga (Artix), Serge Derramond (Baulou), Mina Achary, Lawrence Bories, Pascale Canal, (Foix), Michèle Arséguet (Montgailhard), Christophe Piquemal (Pradières), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutord), Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp), Numen Munoz (Verniolle).

Le président ouvre la séance à 18 heures 30.

Anne Vilaplana est élue secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

### 1. Finances / Budgets principal et annexes - comptes de gestion 2021 du receveur municipal

Rapporteur : Paul Cayrol

Le rapporteur soumet au conseil communautaire les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021 établis par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Il précise que ces comptes de gestion concordent rigoureusement avec les comptes administratifs et présentent, comme ces derniers, les résultats suivants :

Budget principal	Excédent global de clôture de	2 376 114,54 €
Budget annexe résidence autonomie	Déficit global de clôture de	- 7 157,80 €
Budget annexe mobilité	Excédent global de clôture de	3 247,30 €
Budget annexe ateliers relais	Excédent global de clôture de	912,79 €
Budget annexe ZAE	Déficit global de clôture de	- 614 698,45 €

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice pour 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE DÉCLARER** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de L'agglo Foix-Varilhes, dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

**Article 2 :** **D'AUTORISER** le président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

*Thomas Fromentin, président de L'agglo Foix-Varilhes, quitte la séance et le conseil siège sous la présidence d'Annie Bouby, première vice-présidente*

-----

## 2. Finances / Budget principal – compte administratif 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

L'exercice 2021 étant clos, le compte administratif pour 2021 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de **2.376.114,54 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2021	Compte administratif 2021
Chap 013 Atténuation de charges	73.000,00	239.776,03
Chap 70 Produits des services	1.783.465,00	1.779.911,91
Chap 73 impôts et taxes	16.270.248,00	16.578.589,70
Chap 74 Dotations, subventions et part.	7.417.221,08	7.333.674,71
Chap 75 Produits de gestion courante	166.550,53	250.130,86
Chap 76 Produits financiers	0,00	0,00
Chap 77 Produits exceptionnels	0,00	139.440,68
<i>Chap 042 o/o entre sections</i>	<i>1.028.682,27</i>	<i>607.682,27</i>
Chap 002 Résultat reporté	4.528.117,77	4.528.117,77
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31.267.284,65</b>	<b>31.457.323,93</b>
Chap 011 Charges à caractère général	2.746.320,00	2.594.169,20
Chap 012 Charges de personnel	7.624.639,00	7.481.764,80
Chap 014 Atténuation de produits	3.473.506,00	3.455.523,75
Chap 65 Charges de gestion courante	9.981.896,00	9.743.111,36
Chap 66 Charges financières	177.676,90	177.561,09
Chap 67 Charges exceptionnelles	346.650,00	203.319,62
Chap 022 Charges imprévues	1.700.000,00	0,00
<i>Chap 023 Virement à la section d'inv.</i>	<i>3.772.647,73</i>	<i>0,00</i>
<i>Chap 042 o/o entre sections</i>	<i>1.443.949,02</i>	<i>1.454.149,02</i>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31.267.284,65</b>	<b>25.109.598,84</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>6.347.725,09</b>

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021
Chap. 10 Dotations et fonds divers	680.000,00	479.236,92	
Chap 13 Subventions d'investissement	1.741.219,00	566.848,31	1.402.147,69
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	6.161,72	
Chap 4582 opérations sous mandat	1.191.336,80	104.985,00	996.845,14
Chap 021 Vir. de la section de fonct.	3.772.647,73	0,00	
Chap 040 o/o entre sections	1.443.949,02	1.454.149,02	
Chap 041 opérations patrimoniales	910.000,00	1.157,92	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9.739.152,55</b>	<b>2.612.538,89</b>	<b>2.398.992,83</b>
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	550.600,00	546.588,18	
Chap 020 Dépenses imprévues	41,81	0,00	
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	5.417,19	0,00	
Chap 13 Subventions d'investissement	85.459,00	85.459,00	
Chap 20 Immo. Incorporelles	229.301,64	41.463,63	113.706,00
Chap 204 Subventions d'équipement	684.088,38	166.502,37	275.389,91
Chap 21 Immo corporelles	942.437,43	683.197,13	179.371,73
Chap 23 Immo en cours	2.461.809,34	1.617.747,05	375.902,38
Chap 26 Participations	3.000,00	1.000,00	
Chap 4581 opération sous mandat	1.581.700,00	1.576.736,40	
Chap 040 o/o entre sections	1.028.682,27	607.682,27	
Chap 041 opérations patrimoniales	910.000,00	1.157,92	
Chap 001 Déficit reporté	1.256.615,49	1.256.615,49	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9.739.152,55</b>	<b>6.584.149,44</b>	<b>944.370,02</b>
<b>B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-3.971.610,55</b>	<b>1.454.622,81</b>

**C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE** **0,00** **2.376.114,54**

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 :** **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser.

**Article 3 :** **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2021.

**Article 4 :** **D'APPROUVER ET D'ARRÊTER** les comptes présentés en annexe.

**Adopté à l'unanimité.**

Arrivée de Véronique Rumeau.

-----  
**3. Finances / Budget annexe ateliers relais – compte administratif 2021**

Rapporteur : Paul Cayrol

L'exercice 2021 étant clos, le compte administratif pour 2021 du budget annexe ateliers relais fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de **912,79 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2021	Compte administratif 2021
Chapitre 70 Produits des services	14.448,00	13.981,00
Chapitre 76 Produits financiers	19.918,65	19.918,65
Chapitre 002 Résultat reporté	1.234,80	1.234,80
<b>RECETES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35.601,45</b>	<b>35.134,45</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	14.448,00	14.448,00
Chapitre 65 Charges de gestion courante	1.234,80	0,00
Chapitre 66 Charges financières	19.918,65	19.918,65
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35.601,45</b>	<b>34.366,65</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>767,80</b>

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021
Chapitre 27 Autres immo financières	60.605,02	60.605,02	0,00
<b>RECETES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60.605,02</b>	<b>60.605,02</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	44.408,15	44.408,15	0,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	144,99	0,00	0,00
Chapitre 001 Solde reporté	16.051,88	16.051,88	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60.605,02</b>	<b>60.460,03</b>	<b>0,00</b>
<b>B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>144,99</b>	<b>0,00</b>

<b>C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>912,79</b>
--------------------------------------	-------------	---------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhès.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 :** **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2021.

**Article 3 :** **D'APPROUVER ET D'ARRÊTER** les comptes présentés en annexe.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 4. Finances / Budget annexe mobilité – compte administratif 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

L'exercice 2021 étant clos, le compte administratif pour 2021 du budget annexe mobilité fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de **3.247,30 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2021	Compte administratif 2021
Chap 70 Produits des services	25.500,00	25.848,99
Chap 74 Dotations, subventions et part.	3.911,00	3.911,00
Chap 77 Produits exceptionnels	272.000,00	272.000,00
Chap 002 Résultat reporté	21.629,75	21.629,75
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>323.040,75</b>	<b>323.389,74</b>
Chap 011 Charges à caractère général	315.000,00	312.142,44
Chap 012 Charges de personnel	8.000,00	8.000,00
Chap 65 Charges de gestion courante	40,75	0,00
Chap 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>323.040,75</b>	<b>320.142,44</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>3.247,30</b>

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE DONNER ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 :** **DE DONNER QUITUS** au président pour sa gestion pour l'exercice 2021.

**Article 3 :** **D'APPROUVER ET D'ARRÊTER** les comptes présentés en annexe.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## 5. Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – compte administratif 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

L'exercice 2021 étant clos, le compte administratif pour 2021 du budget annexe zones d'activités économiques fait ressortir un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de **614.698,45 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021
Chap 70 Produits des services	870.796,00	698.216,00	0,00
Chap 77 Produits exceptionnels	619.058,96	419.664,96	0,00
Chap 042 o/o entre sections	2.712.853,24	2.571.009,00	0,00
Chap 043 o/o à l'intérieur section	15.271,54	15.271,54	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.217.979,74</b>	<b>3.704.161,50</b>	<b>0,00</b>
Chap 011 Charges à caractère général	750.000,00	435.575,76	0,00
Chap 66 Charges financières	15.271,54	15.271,54	0,00
Chap 023 Virement à la section d'inv.	619.058,96	0,00	0,00
Chap 042 o/o entre sections	2.818.377,70	2.818.377,70	0,00
Chap 043 o/o à l'intérieur section	15.271,54	15.271,54	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.217.979,74</b>	<b>3.284.496,54</b>	<b>0,00</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>419.664,96</b>	<b>0,00</b>

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021
Chap 10 Dotations et participations	168.314,00	168.314,00	0,00
Chap 16 Emprunts et dettes	557.148,69	0,00	0,00
Chap 021 Virement de la section de fonc.	619.058,96	0,00	0,00
Chap 040 o/o entre sections	2.818.377,70	2.818.377,70	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4.162.899,35</b>	<b>2.986.691,70</b>	<b>0,00</b>
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	173.770,22	173.770,22	0,00
Chap 040 o/o entre sections	2.712.853,24	2.571.009,00	0,00
Chap 001 Déficit reporté	1.276.275,89	1.276.275,89	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4.162.899,35</b>	<b>4.021.055,11</b>	<b>0,00</b>
<b>B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.034.363,41</b>	<b>0,00</b>

<b>C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>-614.698,45</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------	--------------------	-------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 :** DE DONNER ACTE au président de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 :** DE DONNER QUITUS au président pour sa gestion pour l'exercice 2021.

**Article 3 :** D'APPROUVER ET D'ARRÊTER les comptes présentés en annexe.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## 6. Finances / Budget annexe résidence autonomie – compte administratif 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

L'exercice 2021 étant clos, le compte administratif pour 2021 du budget annexe de la résidence autonomie fait ressortir un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de **7.157,80 €**.

	Budget consolidé (BP + DM) 2021	Compte administratif 2021
Chap 017 Groupe 1 : Produits de la tarification	504.350,00	509.099,83
Chap 018 Groupe 2 : Autres produits de la tarification	12.825,00	11.271,33
Chap 019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	5.550,10
Chap 002 Report à nouveau	47.711,41	47.711,41
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>564.886,41</b>	<b>573.632,67</b>
Chap 011 Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	164.086,99	154.601,60
Chap 012 Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	268.979,12	261.201,04
Chap 016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	131.820,30	121.913,07
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>564.886,41</b>	<b>537.715,71</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>35.916,96</b>

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021
Chap 10 Dotations et fonds divers	1.000,00	5.975,01	0,00
Chap 13 Subventions d'investissement	297.622,00	36.552,00	282.622,00
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	2.000,00	7.232,40	0,00
Chap 28 Amortissements	11.700,00	10.018,47	0,00
Chap 001 Solde reporté	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>312.322,00</b>	<b>59.777,88</b>	<b>282.622,00</b>
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	7.000,00	6.700,50	0,00
Chap 20 Immobilisations incorporelles	113.668,00	56.706,00	22.794,00
Chap 21 Immobilisations corporelles	186.537,64	34.329,78	2.947,56
Chap 001 Solde reporté	5.116,36	5.116,36	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>312.322,00</b>	<b>102.852,64</b>	<b>25.741,56</b>
<b>B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-43.074,76</b>	<b>256.880,44</b>

<b>C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>-7.157,80</b>
--------------------------------------	-------------	------------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, trésorier de L'agglomération Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 :** DE DONNER ACTE au président de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 :** DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

**Article 3 :** DE DONNER QUITUS au président pour sa gestion pour l'exercice 2021.

**Article 4 :** D'APPROUVER ET D'ARRÊTER les comptes présentés en annexe.

**Adopté à l'unanimité.**

Thomas Fromentin, président de L'agglomération Foix-Varilhes, revient et reprend la présidence de l'assemblée.

## 7. Finances / Budget principal – affectation du résultat 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

Après avoir examiné le compte administratif pour 2021 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **6.347.725,09 €** ;

Il est proposé :

**Article unique : D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		En euros
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 1 819 607,32
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+4 528 117,77
<b>C. Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		<b>6 347 725,09</b>
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> <b>D 001 (besoin de financement)</b> R 001 (excédent de financement)		<b>3 971 610,55</b>
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement <b>Excédent de financement</b>		<b>1 454 622,81</b>
<b>F. Besoin de financement</b> = D + E <b>Affectation = C</b> = G + H		<b>2 516 987,74</b> <b>6 347 725,09</b>
G Affectation en réserve R 1068 en investissement		0,00
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		2 516 987,74
H. Report partiel en fonctionnement R 002		3 830 737,35
Déficit reporté D 002		0,00

**Adopté à l'unanimité.**

## 8. Finances / Budget annexe ateliers relais – affectation du résultat 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

Après avoir examiné le compte administratif pour 2021 du budget annexe ateliers relais, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **767,80 € en fonctionnement**, et de **144,99 € en investissement** ;

Il est proposé :

**Article unique : D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget annexe atelier relais comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
	En euros
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 467,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 234,80
<b>C. Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>767,80</b>
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) <b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>144,99</b>
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement <b>Excédent de financement</b>	<b>0,00</b>
<b>F. Besoin de financement</b> = D + E <b>Affectation = C</b> = G + H	<b>0,00</b> <b>0,00</b>
G Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
H. Report partiel en fonctionnement R 002	767,80
Déficit reporté D 002	0,00

**Adopté à l'unanimité.**

## 9. Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – affectation du résultat 2021

Rapporteur : Paul Cayrol

Après avoir examiné le compte administratif pour 2021 du budget annexe zones d'activités économiques, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **419.664,96 €** ;

Il est proposé :

**Article unique : D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget annexe zones d'activités économiques comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		En euros
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 419 664,96
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 0,00
<b>C. Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		<b>419 664,96</b>
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> <b>D 001 (besoin de financement)</b> R 001 (excédent de financement)		<b>1 034 363,41</b>
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement <b>Excédent de financement</b>		<b>0,00</b>
<b>F. Besoin de financement</b> = D + E <b>Affectation = C</b> = G + H		<b>1 034 363,41</b> <b>419 664,96</b>
G Affectation en réserve R 1068 en investissement		419 664,96
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
H. Report partiel en fonctionnement R 002		0,00
Déficit reporté D 002		0,00

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## **10. Finances / Débat d'orientation budgétaire pour 2022**

Rapporteurs : Monsieur le Président / Paul Cayrol

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite « NOTRe » repris à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'organisation du débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget primitif ;

Considérant que le budget primitif doit être adopté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et le 30 avril les années de renouvellement de l'organe délibérant ;

Le rapporteur présente au conseil communautaire les grandes orientations du budget primitif pour 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Le président indique que le débat d'orientation budgétaire se place d'une part dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale inédit, et d'autre part dans une actualité géopolitique internationale susceptible de mettre en péril la reprise économique entamée. La crise sanitaire a fragilisé la santé financière des collectivités et fait planer de nombreuses interrogations sur les intercommunalités, dont les recettes dépendent significativement de

l'impôt économique. La guerre en Ukraine vient accentuer les tensions sur les marchés, au premier rang desquels celui des produits énergétiques.

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit également dans le prolongement d'*Agglo 2026, un projet pour notre territoire*, qui consacre le soutien à l'économie locale fragilisée par la crise, le renforcement des solidarités sociales et territoriales tout en préparant l'avenir en favorisant un développement durable du territoire.

Le président évoque des évolutions budgétaires à prévoir dans l'avenir :

- Revalorisation possible du point d'indice pour les agents.
- Gestion en régie de la compétence transports scolaires.
- Participation au financement de la LGV Toulouse-Bordeaux.

Marcel Lopez déplore les investissements déployés pour la LGV et souhaite que les petites lignes soient davantage travaillées. Les sommes pèsent sur les budgets communaux. Il fait part de sa satisfaction quant à la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires. Concernant les zones artisanales, il suggère que les entreprises puissent rester dans les communes et les centres-villes en vue d'éviter l'artificialisation des sols et favoriser les mobilités douces.

André Péchin indique qu'une alternative à la LGV existe selon un rapport de la SNCF en vue de limiter l'artificialisation des sols. Il partage des propos de Marcel Lopez sur le sujet.

Le président répond que la LGV est positive pour la région Occitanie, son désenclavement et la transition énergétique et environnementale. Il salue le travail mené par la Région et l'Etat pour débloquer le dossier. Les trains quotidiens pourront être développés. Pour les zones économiques, nos actions constantes visent à trouver l'équilibre entre les zones et les centres-villes, et ainsi l'équilibre entre artificialisation et transition environnementale. Au-delà, nous devons répondre à l'enjeu devenu majeur de la souveraineté industrielle à l'échelle européenne.

Jérôme Azéma relève la compensation de la TH par une fraction de TVA et son aspect positif. Concernant les taxes foncières, il note les recettes encaissées. Il sollicite la diminution du taux du foncier pour les années à venir. Pour la CVAE, il souhaite attendre pour voir les dispositifs de substitution. Au sujet de la LGV, il est favorable au projet. Concernant les dépenses générales, il s'interroge sur la prise en compte d'aides d'Etat sur le coût de l'électricité et du gaz. Il aborde deux points de vigilance : les charges de personnel à + 8,3 % et l'augmentation des participations aux organismes satellites de L'agglo (+ 8,4 %), pour lesquelles un travail est à mener pour analyser et maîtriser l'inflation.

Le président répond en indiquant que l'augmentation des charges se base sur les marchés passés par L'agglo. Il craint au vu de la situation internationale, une dégradation poursuivie de la situation. Pour les charges de personnel, les évolutions sont conformes au projet de territoire. Au sujet des organismes satellites, un travail régulier est réalisé et une partie est liée au financement de l'AUAT pour le PLUI-H.

Marcel Lopez revient sur la problématique des logements vides comme une des solutions pour lutter contre l'artificialisation.

Le président rappelle les objectifs du projet de territoire pour l'habitat.

Jean-Paul Alba confirme les propos du président en la matière et précise que le calendrier est respecté.

Le président souhaite qu'une présentation sur les actions réalisées en habitat soit présentée à l'occasion d'un prochain conseil.

Il est proposé :

**Article unique : DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire du budget primitif pour 2022 sur la base du rapport d'orientation annexé.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## **11. Foncier-patrimoine / Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières au titre de l'exercice budgétaire 2021**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026 : un projet pour notre territoire*, et notamment les actions qui visent à accroître l'attractivité et le développement économique ;

Considérant que L'agglo a procédé à des cessions de terrains, destinées à développer les zones d'activités existantes ;

Considérant que L'agglo a procédé à l'acquisition de la collection Gaubert (collection des objets des vieux métiers) en vue d'enrichir le musée des Forges de Pyrène ;

Considérant le bilan des cessions et acquisitions 2021 joint en annexe de la présente délibération ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **D'APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2021 joint en annexe.

**Article 2 :** **DE PRÉCISER** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2021.

**Article 3 :** **D'AUTORISER** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## **12. Solidarité / Soutien à la population ukrainienne - versement d'une subvention à la Protection civile**

Rapporteur : Annie Bouby

Pour venir en aide à la population ukrainienne victime de la guerre, et plus particulièrement aux centaines de milliers de réfugiés, il est proposé au conseil communautaire de participer à l'élan de solidarité en attribuant une subvention de 10.000 € à la Protection civile, qui œuvre en partenariat avec l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités.

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE DÉCIDER** de verser une subvention exceptionnelle de 10.000 € à la Protection civile pour venir en aide aux populations ukrainiennes déplacées.

**Article 2 :** **D'AUTORISER** le président à notifier au nom et pour le compte de L'agglo Foix-Varilhes tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget principal de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

Véronique Rumeau et Elsa Rumeau quittent l'assemblée.

## **13. Solidarité - Travaux / Rénovation des 21 salles de bains et rafraîchissement des 21 logements de la résidence autonomie de L'agglo à Varilhes**

Rapporteur : Patrick Eychenne

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026 : un projet pour notre territoire*, et notamment, au titre de l'axe 2 « solidarités humaines », l'action 32 « Poursuivre la rénovation de la résidence autonomie à Varilhes » ;

Considérant la nécessité d'opérer la rénovation des 21 salles de bains et le rafraîchissement des 21 logements de la résidence autonomie de L'agglo à Varilhes ;

Considérant que la présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte ;

Considérant les articles L. 2112-2 et L.2113-13 du Code de la commande publique, les lots n°3 et n°5 sont soumis à des clauses obligatoires d'insertion par l'activité économique ;

Considérant la mise en concurrence conforme à une procédure adaptée avec publicité effectuée le 17 janvier 2022 sur le profil acheteur marches-publics.info, le 17 janvier 2022 sur le BOAMP (n°22-8555), et le 17 janvier 2022 sur la Dépêche ;

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 10 février 2022 ;

Considérant les offres reçues et la proposition de classement des offres ;

Considérant l'estimation globale du marché à hauteur de 472.815€ HT ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **ATTRIBUE** le marché public pour la rénovation des 21 salles de bains et le rafraîchissement des 21 logements de la résidence autonomie de L'agglo à Varilhes :

- Lot 1 - Démolition – Gros œuvre : entreprise ACROBAT, pour un montant de 34.806,84 € HT
- Lot 2 - Plâtrerie sèche – Plafond : entreprise ACROBAT, pour un montant de 42.433,21 € HT
- Lot 3 - Electricité : entreprise SPIE SO, pour un montant de 68.798,08 € HT
- Lot 4 - Plomberie : entreprise ESGM, pour un montant de 76.978,60 € HT
- Lot 5 - Peinture : entreprise ART ET PEINTURE, pour un montant de 81.900,00 € HT
- Lot 6 - Menuiserie : entreprise SARL RUMEAU ET FILS, pour un montant de 26.068,68 € HT.

**Article 2 :** **AUTORISE** le président à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires.

**Article 3 :** **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget annexe de la résidence autonomie de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

Véronique Rumeau et Elsa Rumeau rejoignent l'assemblée.

#### **14. Finances / Fonds de concours voirie – opérations sous mandat 2020**

Rapporteur : Patrick Eychenne

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2017 précisant les modalités d'attribution de fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie ;

Considérant la volonté de poursuivre et renforcer les solidarités et de forger une nouvelle dynamique territoriale, d'assurer une équité et une harmonisation des pratiques entre les communes, notamment en matière de réseau de voirie ;

Considérant le programme de travaux de voirie 2020 ;

Considérant que la réforme du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 2021 restreint dorénavant l'éligibilité d'une dépense à son imputation sur des articles budgétaires limitativement énumérés, et essentiellement à des opérations réelles ; que cette automatisation du FCTVA aurait comme conséquence directe de rendre inéligible le fonds de concours versé, soit une perte d'environ 82.000 € pour le territoire ; qu'ainsi, afin de conserver le bénéfice intégral de cette dotation, il convient de revoir les schémas comptables présidant à l'attribution de ce fonds de concours, via des opérations réelles exclusivement ;

Considérant que la participation communale est appelée pour le montant total des travaux réalisés sur la commune ; que L'agglo verse concomitamment une subvention égale à la part de DETR correspondante, augmentée du montant du fonds de concours ("part de L'agglo") ; que les communes percevront *in fine* le FCTVA au titre des dépenses totales, en 2022 ou 2023 selon le régime de versement n+1 ou n+2 (plan de soutien de 2009/2010) ;

Considérant qu'ainsi les équilibres financiers entre fonds de concours de L'agglo et participation de chacune des communes sont maintenus, de même que l'attribution du FCTVA sur l'ensemble du programme de travaux de voirie ;

A la demande du président, François Fornero présente le nouveau schéma de coopération financière entre les communes et L'agglo en matière de travaux de voirie sous mandat. Une réunion sera programmée avec les communes afin d'exposer les nouvelles modalités.

Il est proposé :

**Article 1 :** **D'ATTRIBUER** des fonds de concours aux communes, tel que figurant dans le tableau de répartition ci-annexé.

**Article 2 :** **DE PRÉCISER** que le versement de ces fonds de concours intervient dans le cadre d'une opération sous mandat pour laquelle L'agglo intervient en tant que maître d'ouvrage délégué.

**Article 3 :** **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 204 en dépenses et au chapitre 4582 en recettes du budget principal pour 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## 15. **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations / Modification des statuts du syndicat du bassin du Grand Hers**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2017, actant le transfert de la compétence obligatoire gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au syndicat du bassin du Grand Hers, pour la partie du territoire concernée par ce bassin versant ;

Vu les statuts du syndicat du bassin du Grand Hers en date du 3 avril 2020 ;

Vu la délibération du syndicat du bassin du Grand Hers du 2 décembre 2021, approuvant les statuts modifiés du syndicat ;

Considérant les difficultés lors des dernières assemblées du syndicat pour obtenir le quorum, il semble nécessaire aujourd'hui de réduire le nombre de délégués et ainsi de passer de 111 à 58 délégués selon la clé de répartition actuelle ;

La modification concerne l'article 7.1 des statuts, dont la rédaction actuelle est la suivante :

« Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires et de délégués suppléants selon une clé de répartition suivante :

- 35% population totale (source Insee) incluse dans le périmètre d'intervention du syndicat.
- 20% surface dans le bassin versant Hers vif.
- 15% potentiel financier (source : DGCL, le potentiel financier considéré est égal à la somme des potentiels financiers des communes incluses dans le périmètre pour chaque membre intercommunal).
- 30% des longueurs de cours d'eau inscrits au programme pluriannuel de gestion.

Cette clé de répartition sert également de base au calcul du pourcentage :

<b>% participation financière</b>	<b>Nombre de délégués</b>
0 à 2 %	1
2 à 5 %	2
5 à 8 %	7
8 à 10 %	10
10 à 20 %	14
>20 %	31

La proposition de modification de rédaction concerne seulement le nombre de délégués :

« Cette clé de répartition sert également de base au calcul du pourcentage de participation financière et d'attribution du nombre de délégués selon la ventilation ci-dessous :

% participation financière	Nombre de délégués
0 à 2 %	1
2 à 5 %	2
5 à 8 %	3
8 à 10 %	5
10 à 20 %	7
>20 %	15

Il est proposé :

**Article 1 :** **D'APPROUVER** le projet de statuts modifiés du syndicat du bassin du Grand Hers tel qu'exposé ci-dessus et annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** **D'AUTORISER** le président à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**16. Mobilités / Réseau urbain et transport à la demande – désignation du délégataire de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes, pour la période du 27 août 2022 au 31 août 2028 et approbation du projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes**

Rapporteur : Francis Authié

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026 : un projet pour notre territoire*, et notamment l'axe 3.1 qui vise à améliorer significativement les mobilités du quotidien ;

Vu la délibération du 14 avril 2021 portant approbation du principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageurs et de transport à la demande sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la décision de la commission de délégation de service public du 9 décembre 2021 approuvant la liste des candidats admis ;

Vu l'avis rendu par la commission de délégation de service public du 5 janvier 2022 sur les offres remises par les candidats ;

Vu le rapport de choix du président ;

Considérant, que le contrat de délégation de service public des transports urbains expirera le 26 août 2022 et qu'il est nécessaire de le renouveler ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, par sa délibération du 14 avril 2021, de retenir une gestion déléguée des services de mobilité et de transports urbains ;

Considérant que par des avis d'appel public à la concurrence publiés les 14 et 15 octobre 2021 au BOAMP et au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, L'agglo Foix-Varilhes a engagé la procédure de passation du contrat de délégation de service public routier de voyageur et de transport à la demande ;

Considérant que trois sociétés se sont portées candidates à l'attribution du contrat mais que seules deux sociétés ont présenté une offre finale à l'issue des phases de négociation ;

Considérant qu'au terme des négociations et après analyse de l'offre finale de la société KEOLIS, le président a décidé de choisir, par application des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre de base présentée par la société KEOLIS ;

Le président rappelle les enjeux du nouveau réseau de transport notamment au regard du projet de territoire.

Simon Frisoni présente le nouveau réseau qui se trouve en annexe du présent compte-rendu.

Le président remercie l'ensemble de l'équipe pour le travail réalisé. Le budget est respecté.

Francis Authié s'associe aux remerciements.

Marcel Lopez s'interroge sur la capacité des bus et le niveau de fréquentation actuelle, ainsi que sur la communication auprès des usagers.

Alain Garnier demande si les bus sont adaptés aux personnes en situation de handicap. Il note la difficile communication à mettre en œuvre notamment pour les personnes âgées.

André Péchin salue l'ampleur du nouveau réseau. Il fait part de ses attentes en matière de communication et d'habitude des usagers. Il demande si des ajustements pourront être adaptés avec le délégataire si par exemple une ligne devait être repensée.

Francis Authié répond :

- Pour la capacité des bus, celle-ci est adaptée aux nouveaux enjeux du réseau quelle que soient les lignes (exemple : midibus pour la ligne 2).
- La fréquentation était de 100.000 voyages annuels avant la crise sanitaire. L'objectif est de 140.000 voyageurs annuels en début de contrat.
- Les modalités de communication seront convenues avec le délégataire qui a d'ores et déjà connaissance des enjeux en la matière.
- Concernant les personnes à mobilité réduite, le service de transport à la demande est adapté. Par ailleurs, les bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, et un service de substitution peut être mobilisé le cas échéant lorsque les points d'arrêt du réseau urbain ne sont pas accessibles (un programme pluriannuel de mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaire sera progressivement mis en œuvre).

Le président complète en indiquant que les possibilités d'ajustement sont prévues dans le contrat de délégation sans remise en cause de son équilibre. Il rappelle que dans le montage contractuel (DSP), le délégataire assume la part du risque et a ainsi intérêt à communiquer largement pour augmenter le nombre d'usagers. Les actions de communication sont comprises dans l'offre du délégataire. Le travail sera mené en collaboration avec le service communication. Il expose sa confiance aux communes pour relayer l'information et la communication auprès des usagers. Il rappelle le calendrier (mise en service : 27 août 2022).

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE DÉSIGNER** KEOLIS comme délégataire de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageurs et de transport à la demande sur le ressort territorial de L'agglomération Foix-Varilhes, pour la période du 27 août 2022 au 31 août 2028.

**Article 2 :** **D'APPROUVER** le projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageurs et de transport à la demande sur le ressort territorial de L'agglomération Foix-Varilhes, joint en annexe.

**Article 3 :** **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget annexe mobilité de l'exercice 2022.

**Article 4 :** **D'AUTORISER** le président à signer la présente convention ainsi que ses annexes et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## 17. Mobilités / Instauration du versement destiné au financement des services de mobilité dit « versement mobilité » sur le périmètre de L'agglo Foix-Varilhes

Rapporteur : Francis Authié

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026 : un projet pour notre territoire*, et notamment au titre de l'axe 03 « transition énergétique et environnementale », l'orientation 3.1 « améliorer significativement les mobilités du quotidien et l'objectif 29 « assurer la gouvernance, le financement et la mise en œuvre d'une politique de mobilité » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 avril 2021 portant approbation du principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 mars 2022 de désignation du délégataire de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes, pour la période du 27 août 2022 au 31 août 2028 ;

Considérant que le versement destiné au financement des services de mobilité est institué par délibération de l'organe compétent de l'établissement public qui organise au moins un des services mentionnés au 1<sup>o</sup> du I de l'article L. 1231-1-1 du Code des transports ; la loi d'orientation des mobilités introduisant une nouvelle condition pour instituer le versement mobilité à savoir l'organisation d'un service régulier de transport au sens de l'article L.1231-1-1, I, 1<sup>o</sup> du Code des transports ;

Considérant que conformément à l'article L. 2333-64 du CGCT, sont assujettis au versement les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, lorsqu'elles emploient au moins onze salariés dans le ressort de l'autorité organisatrice de la mobilité. L'assiette du versement est constituée par les salaires du personnel de ces personnes. Sont exonérées, à leur demande, les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social ;

Considérant que L'agglo Foix-Varilhes porte un ambitieux projet d'amélioration des mobilités du quotidien comprenant la mise en service d'un nouveau réseau de transport public routier de voyageur et de transport à la demande couvrant l'ensemble des communes de L'agglo à compter du 27 août 2022 et desservant les pôles générateurs de flux et d'emplois (zones d'activités économiques, centres de formation, CHIVA, pôles d'échanges multimodaux, centres de services), complété par un bouquet d'offre de services des mobilités tel que le soutien à la mise en œuvre du plan vélo validé en conseil communautaire du 15 décembre 2021 ;

Considérant que le taux de versement mobilité pour L'agglo Foix-Varilhes peut être fixé dans la limite de 0,80% des salaires définis à l'article L. 2333-65 du CGCT ;

Considérant que conformément à l'article L.2333-67 dernier alinéa du CGCT, l'instauration du versement mobilité s'effectue soit au 1<sup>er</sup> janvier soit au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et doit à cette fin être notifiée aux services de recouvrement, au moins deux mois avant, soit avant le 1<sup>er</sup> novembre ou avant le 1<sup>er</sup> mai ;

Considérant que le nouveau réseau de transport régulier en commun et à la demande sera mis en service le 27 août 2022, L'agglo Foix-Varilhes propose d'instaurer sur l'ensemble de son ressort territorial le versement mobilité au taux de 0,60% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **D'INSTAURER** le versement destiné au financement des services de mobilité dit versement mobilité sur le périmètre de L'agglo Foix-Varilhes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Article 2 :** **DE FIXER** le taux à 0,60% des salaires définis à l'article L. 2333-65 du CGCT.

**Article 3 :** **DE PRÉCISER** que le versement mobilité financera exclusivement le réseau de transport régulier en commun et à la demande ainsi que les actions en faveur de la mobilité durable.

**Article 4 :** **DE CHARGER** le président de notifier cette décision aux services de recouvrement concernés.

**Article 5 :** **D'AUTORISER** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## 18. Mobilités / Grille tarifaire pour l'exploitation du nouveau service de transport public routier de voyageurs et de transport à la demande sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes

Rapporteur: Francis Authié

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026 : un projet pour notre territoire*, et notamment au titre de l'axe 03 « transition énergétique et environnementale », l'orientation 3.1 « améliorer significativement les mobilités du quotidien et l'objectif 29 « assurer la gouvernance, le financement et la mise en œuvre d'une politique de mobilité » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 avril 2021 portant approbation du principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 mars 2022 de désignation du délégataire de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes, pour la période du 27 août 2022 au 31 août 2028 ;

Considérant que L'agglo Foix-Varilhes porte un ambitieux projet d'amélioration des mobilités du quotidien comprenant la mise en place d'un nouveau réseau de transport régulier en commun et à la demande couvrant l'ensemble des communes de L'agglo à compter du 27 août 2022 et desservant les pôles générateurs de flux et d'emplois (zones d'activités économiques, centres de formation, CHIVA, pôles d'échanges multimodaux, centres de services) ;

Considérant le travail préliminaire au lancement de la procédure de délégation de service public réalisé avec l'AUAT présenté lors de la conférence des maires du 8 septembre 2021 et proposant une grille de tarification cohérente et attractive notamment pour répondre aux nouveaux usages attendus, l'objectif étant de faciliter la lecture des tarifs et d'attirer et fidéliser le public pour les déplacements du quotidien ;

Considérant la grille tarifaire ci-dessous dont les principales évolutions concernent l'harmonisation du tarif unitaire avec celui de la région, la création d'un abonnement annuel et la mise en place de la gratuité du transport pour les moins de 26 ans ainsi que sur le tronçon gare de Foix - parvis de Foix - gare de Foix pour tout voyageur :

	Tarifs F'BUS actuels	Tarifs TAD Territoire actuels		Tarifs lignes régulières & TAD nouveau réseau
Ticket Unitaire	0,85 €	1 €		1 €
Carnet 10 tickets	6,20 €	/		8 €
Abonnement mensuel	16,50 €	/		15 €
Abonnement Annuel	/	/		150 €
Abonnement < 26 ans	10 € par mois	0,50 € le ticket		Gratuit*
Moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit		Gratuit
Tronçon gare Foix – parvis de Foix – gare Foix	Payant	Payant		Gratuit
Carte solidarité Ariège	Gratuit	Gratuit		Gratuit

\* hors frais d'inscription annuel de 10€

Il est proposé :

**Article 1 :** **D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire telle que présentée.

**Article 2 :** **DE PRÉCISER** que cette nouvelle grille tarifaire prendra effet dès la mise en service du nouveau réseau de transport régulier en commun et de transport à la demande sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes.

**Article 3 :** **D'AUTORISER** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
**19. Enfance / Accueils de loisirs – convention avec la Caisse d'allocations familiales relative aux aides aux temps libres**

Rapporteur : Michel Caux

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 janvier 2020 relative à l'action sociale d'intérêt communautaire spécifiant « L'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et structures en direction de l'accueil de l'enfance (dès la scolarisation, jusqu'à 11 ans ou jusqu'au terme de la scolarisation en primaire) : accueil de loisirs extrascolaire agréé durant les périodes de vacances scolaires, accueil périscolaire le mercredi après-midi pour les communes ayant adopté un rythme hebdomadaire de 4.5 jours avec classe le mercredi matin et pour les communes ayant adopté un rythme scolaire de 4 jours sans classe le mercredi matin, mise en œuvre de transports d'enfants aux accueils périscolaires du mercredi après –midi » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2021 attribuant le lot n°3 du marché public « Prestations de services concernant les actions éducatives : accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi, accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances scolaires » à l'association « Les Francas du Pays de Foix » ;

Considérant la proposition de convention de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ariège du 20 janvier 2022 précisant que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF facilite l'accès aux séjours et aux accueils de loisirs, durant les vacances scolaires, des enfants et des familles allocataires, à revenus modestes bénéficiaires des aides aux temps libres, sous forme de dotations financières ;

Considérant que la CAF délivre aux familles bénéficiaires une notification de droits, mentionnant le montant de l'aide, à présenter lors de l'inscription de leurs enfants à l'accueil de loisirs ;

Considérant que cette aide se traduit par des réductions appliquées aux allocataires bénéficiaires de ces aides, sur les tarifs publics pratiqués ; L'agglo Foix-Varilhes étant remboursée par la CAF sur présentation de la liste de présences des enfants, après chaque période de vacances scolaires ;

Il est proposé de signer la convention avec la CAF de l'Ariège ci-jointe, concernant les aides aux temps libres pour les accueils collectifs de mineurs et des séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2022 ;

Il est proposé :

**Article 1 :** **D'APPROUVER** la signature de la convention aides aux temps libres 2022 avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ariège.

**Article 2 :** **DE PRÉCISER** que le montant de l'enveloppe attribuée pour 2022 est de 13.000 €.

**Article 3 :** **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## 20. Economie / Présentation du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Agence Ariège Attractivité, concernant les exercices 2018 à 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre régionale des comptes Occitanie par délibéré le 4 novembre 2021 ;

Vu les articles L. 243-5, R. 243-13 et R. 243-14 du Code des juridictions financières, permettant d'abonder ce rapport d'observations définitives ;

Considérant la réception par courrier du 14 février 2022 dudit rapport avec les observations de l'association Agence Ariège Attractivité du 20 janvier 2022, du département de l'Ariège du 19 février 2022, de L'agglomération Foix-Varilhes du 10 janvier 2022 ;

Considérant l'envoi dudit rapport et les réponses jointes à la convocation du conseil communautaire du 23 mars 2022 afin de donner lieu à débat ;

Considérant l'information faite au greffe de la Chambre régionale des comptes Occitanie, de la date du conseil communautaire du 23 mars 2022 pour la présentation dudit rapport avec les réponses jointes et d'une copie de l'ordre du jour, en application de l'article R. 243-14 du Code des juridictions financières ;

Marcel Lopez salue le rapport de la CRC notamment au regard de la clarification de la répartition des compétences institutionnelles des collectivités en matière économique. Il déplore que le département ne soit plus compétent en la matière. Il a constaté que des aides pouvaient se cumuler et se transformer en subventions. Il fait valoir une redéfinition du champ de compétences.

Jean-Paul Ferré prend la parole au nom des trois conseillers départementaux présents. Le conseil départemental a examiné le rapport le 21 mars 2022 en séance plénière.

La loi Notre a supprimé la clause générale de compétence des départements privant de base légale la participation financière de la collectivité à Ariège expansion. Le conseil départemental intervient pour conserver une structure d'animation territoriale et économique. Elle doit être l'outil des intercommunalités. Le champ de compétences diffère de celui des chambres consulaires ou l'agence régionale AD'OCC.

Le conseil départemental est principalement visé par le contrôle de la CRC. Ce n'est pas un hasard. Des hauts fonctionnaires qui ont depuis quitté le département, ont signalé la situation. Concernant le suivi analytique des dépenses, il peut être constaté que la chambre ne mésestime pas le travail réalisé par 3A.

Après la séance plénière du 21 mars dernier, le conseil départemental garde la même position, celle d'apporter son soutien maximal à cette structure.

Il signale le changement de présidence opéré antérieurement ainsi que le départ du directeur qui doit réintégrer les services départementaux.

Le président indique que le sujet sera évoqué lors de conseils ultérieurs, notamment pour le vote de la subvention.

Il est proposé :

**Article 1 :** **DE PRENDRE ACTE** du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes Occitanie et des observations faites sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Agence Ariège Attractivité, concernant les exercices 2018 à 2021.

**Article 2 :** **D'AUTORISER** le président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire dans les conditions fixées par le Code des relations entre le public et l'administration.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### Informations diverses

Le président rappelle que la prochaine séance du conseil communautaire est programmée le 13 avril.

Il indique également de la tenue d'une réunion consacrée à la tarification incitative des déchets ménagers (le 4 mai) à laquelle seront conviés les maires et les délégués de L'agglo au Smectom, en présence de la présidente et des techniciens du syndicat.

Roger Sauzet remercie Lionel Martins pour le travail réalisé en matière de voirie.

**Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h50.**